COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex
Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

STOP à l'usage abusif de contrats aidés dans l'Éducation nationale !

La mission "Enseignement scolaire" du ministère de l'Éducation nationale vient de publier un "Rapport de performance" pour l'année 2014.
Selon ce rapport, 67 500 contrats aidés (CUI, Contrat Unique d'Insertion) ont été rémunérés en 2014, soit une augmentation de 65 % en un an, ce qui représente 274 millions d'euros ! 63,9 % de ces personnels ont en charge des élèves en situation de handicap, 20,6 % effectuent de l'aide à la direction d'école et 15,5 % d'autres fonctions (soutien informatique, documentation...).
De très nombreuses académies font le choix d'utiliser massivement des personnels en contrats aidés plutôt que de les recruter en CDD ou CDI AESH (selon le nouveau "statut" créé en 2014). La plupart de ces personnels pourraient bénéficier, a minima, d'un CDD, mais les rectorats choisissent le contrat le plus précaire.

Globalement, les rectorats font peu de cas de ces personnels : en 2014, il y eu 625 condamnations des administrations académiques (contre 555 en 2013) pour un montant de 6,70 millions d'euros (sans compter les honoraires d'avocats s'élevant à 200 000 euros).

La CGT Éduc'action exige que l'Éducation nationale cesse d'utiliser abusivement des contrats aidés, a fortiori pour des missions pérennes. Les économies réalisées dans les contentieux permettraient d'embaucher, par an, environ 450 à 500 personnels en CDD ou en CDI !
La CGT Éduc'action rappelle sa revendication d'une titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les précaires de l'Éducation nationale. Concernant les personnels qui accompagnent les élèves en situation de handicap, elle revendique la mise en place d'un métier statutaire.

Montreuil, le 22 juin 2015